



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/35
9 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Vingt-troisième session
Genève, 10-12 octobre 2006

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET DE
PUBLICATION SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 10 au 12 octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Déclarations liminaires.....	5
III. Résumé des discussions informelles établi par le Président.....	8
IV. Questions d'organisation.....	20
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session.....	21
II. Participation	22

Chapitre premier

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

1. À sa vingt-troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a réaffirmé que de bonnes normes d'information financière reposant sur des principes tels que les Normes internationales d'information financière (IFRS) contribueraient grandement à la cohérence et au fonctionnement efficace de l'infrastructure financière, ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières en faveur du développement des pays en développement et des pays en transition. Il a aussi souligné l'importance d'une instance comme l'ISAR, où les États membres pouvaient échanger leurs vues et leurs données d'expérience dans ce domaine, et identifier les meilleures pratiques à préconiser et à diffuser, en vue d'harmoniser davantage les prescriptions en matière de publication d'informations et de favoriser ainsi l'investissement et le développement.
2. Le Groupe a constaté que, suite à l'adoption en 2005 des Normes internationales d'information financière (IFRS) par un grand nombre de pays et d'entreprises, différents acteurs, notamment les organes de réglementation, les auteurs des rapports, les utilisateurs et les commissaires aux comptes, continuaient de rencontrer divers problèmes pratiques pour les appliquer. En particulier, il a estimé que pour contribuer à la bonne application des IFRS, un cadre réglementaire efficace ainsi qu'un système adéquat de vérification des comptes et des prescriptions appropriées en matière d'enseignement professionnel devraient être mis en place. Ce processus de longue haleine passait par l'adoption d'une stratégie bien définie et de mécanismes appropriés, afin de créer des capacités institutionnelles et techniques qui soient soutenues par des ressources adéquates.
3. Le Groupe d'experts a noté que les IFRS étaient initialement élaborées pour les grandes sociétés cotées sur les marchés financiers de pays développés. À cet égard, il a souligné que la question de la comptabilité des PME devait être abordée séparément afin de permettre à la grande majorité des entreprises du monde entier de répondre de manière efficace et utile aux besoins des utilisateurs de l'information financière.
4. Le Groupe a examiné les initiatives prises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et d'autres organismes de normalisation en vue d'élaborer des normes qui répondent aux impératifs des PME en matière d'information financière, et a décidé d'appuyer ces efforts et de participer, si nécessaire, aux processus engagés.
5. Le Groupe a jugé nécessaire d'actualiser les orientations en matière de comptabilité et d'information financière pour les PME du niveau 3, qui traitaient des besoins des microentreprises, lesquelles jouaient un rôle particulièrement important dans les pays en développement et les pays en transition. Il a demandé à la CNUCED de reconstituer un groupe consultatif chargé d'évaluer les informations reçues en retour sur l'application des orientations pour les entreprises des niveaux 2 et 3 publiées par l'ISAR en 2003; de permettre à l'ISAR de participer au débat actuel sur la comptabilité des PME au sein de l'IASB et de la Fédération

internationale des experts-comptables (IFAC); et d'actualiser les orientations pour les PME du niveau 3.

6. Le Groupe est aussi convenu de procéder à des études et à des examens complémentaires pour mieux comprendre les difficultés que rencontraient les pays en développement et les pays en transition à satisfaire aux prescriptions internationales en faveur de normes qui soient bonnes et adéquates, en vue d'élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques.

Comparabilité des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise

7. L'ISAR a constaté que les sociétés qui publiaient des informations sur la responsabilité d'entreprise étaient de plus en plus soucieuses de rédiger des rapports plus concis, plus utiles et davantage axés sur les résultats. Il a pris note d'une tendance générale à l'incorporation d'informations non financières complémentaires des informations financières, et de la demande croissante, de la part des investisseurs, de données comparables et pertinentes sur les pratiques commerciales liées à la responsabilité d'entreprise.

8. Le Groupe a examiné le rapport du secrétariat intitulé «Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/34), et a estimé que ce rapport constituait une contribution utile à la définition d'indicateurs de base et des méthodes de mesure employées pour ces indicateurs en vue d'une harmonisation des informations sur la responsabilité d'entreprise publiées dans les rapports annuels.

9. Le Groupe a considéré que la CNUCED devrait affiner et finaliser les lignes directrices sur les indicateurs de la responsabilité d'entreprise et sur leurs méthodes de mesure afin de publier des directives techniques facultatives à l'intention des entreprises. Ces orientations incorporeraient les résultats des travaux sur les critères de sélection des indicateurs et les besoins des utilisateurs en matière d'information. Elles devraient aussi prendre en compte les coûts/avantages de la production de cette information, et devraient ainsi être élaborées en consultation avec les auteurs des rapports. Le Groupe est convenu que la CNUCED devrait continuer de coordonner ses travaux avec d'autres organisations internationales s'occupant de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise, ainsi qu'avec des acteurs des secteurs privé et public. Il a été aussi proposé de tester les indicateurs en question dans le cadre d'un projet pilote, à condition que des ressources soient disponibles.

10. Le Groupe a jugé utile l'étude du secrétariat sur l'application des indicateurs de la responsabilité d'entreprise («2006 Review of the implementation status of corporate responsibility indicators» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.2)) – qui fournissait des informations pratiques en retour et permettrait ainsi d'affiner et de finaliser les lignes directrices sur les indicateurs – et a suggéré que la CNUCED continue à mener ce type d'étude.

Information sur la gouvernance d'entreprise

11. L'ISAR a réaffirmé l'importance de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en vue de promouvoir l'investissement, la stabilité et la croissance économique. Il a félicité le secrétariat au sujet de la publication des «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise», qui a été accueillie avec

satisfaction par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED.

12. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-deuxième session, l'ISAR, à sa vingt-troisième session, a examiné les résultats de l'examen annuel de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans le document intitulé «2006 Review of the implementation status of corporate governance disclosures» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.3). Il s'est félicité de la qualité de cette étude, qui avait aidé à identifier un certain nombre de tendances importantes dans ce domaine. Il a aussi préconisé le recours facultatif à un indice de l'ISAR sur la publication d'informations en matière de responsabilité d'entreprise en tant que moyen pratique et novateur d'améliorer la transparence des entreprises.

Activités de suivi relatives à la comptabilité environnementale

13. Le secrétariat a été prié d'envisager la mise à jour du manuel destiné aux concepteurs et utilisateurs d'indicateurs d'efficacité comme document complémentaire des indicateurs de la responsabilité d'entreprise.

Activités de suivi relatives au programme type de formation

14. Le Groupe a prié la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine en vue de renforcer la profession comptable dans les États membres, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en prenant en compte le mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

15. Dans son allocution d'ouverture, le **Secrétaire général de la CNUCED** a insisté sur la contribution que l'ISAR avait apportée aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations internationales concernant l'information financière à fournir par les entreprises. Depuis sa création en 1982, l'ISAR était devenue la patrie intellectuelle des décideurs et des autres parties intéressées soucieux d'améliorer la transparence dans le secteur des entreprises. Le Secrétaire général s'est félicité de la récente tendance à la hausse des investissements destinés aux pays en développement, mais il a souligné que la transparence dans les affaires financières et dans d'autres domaines était primordiale pour que ces pays continuent à attirer les investissements. La répartition de capitaux peu abondants était subordonnée à la possibilité de disposer d'une information claire et fiable. Il était donc indispensable de construire un cadre institutionnel approprié et d'imposer aux entreprises des obligations rigoureuses en matière d'information.

16. Le Secrétaire général a mis en lumière les principaux points inscrits à jour de la réunion, à commencer par l'examen de questions relatives à l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il a souligné l'importance de ce travail, étant donné que c'était en mettant les normes en application que l'on pouvait en évaluer la viabilité et l'utilité réelles. Il a relevé les connotations évidentes de ce travail avec le développement, car de nombreux pays en développement ou en transition étaient mis à rude épreuve lorsqu'il s'agissait d'établir un cadre institutionnel et d'édifier la capacité technique nécessaire dans le domaine des IFRS. Étant donné le caractère universel et neutre de l'Organisation des Nations Unies, l'ISAR était bien placé pour faciliter les échanges de vues et de données d'expérience dans une perspective véritablement mondiale.

17. À propos de la deuxième grande question inscrite à l'ordre du jour, comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels, le Secrétaire général a salué le caractère dynamique de l'ISAR, qui s'occupait de sujets allant au-delà des aspects purement financiers. Et, de fait, les investisseurs et les autres parties intéressées avaient de plus en plus besoin d'éléments d'information additionnelle non financière. Désormais, les investisseurs évoquaient souvent les questions d'environnement, de gouvernance et les questions sociales en tant que domaines distincts mais connexes de la publication d'information comptable. Le Secrétaire général a reconnu que les entreprises avaient besoin de directives claires, concises et concrètes concernant la manière de rendre compte de la façon dont elles s'acquittaient de leurs responsabilités.

18. Concernant l'information dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, le Secrétaire général a loué le travail de l'ISAR qui avait débouché sur la publication récente d'un ouvrage intitulé «Bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise: lignes directrices». Il s'est félicité des études annuelles de l'ISAR dans ce domaine, qui permettaient de mieux cerner les pratiques effectives des entreprises. Les travaux de l'ISAR contribuaient à faire mieux connaître les bonnes pratiques et ils aidaient les pays et les entreprises à évaluer leurs progrès en fonction des tendances et des pratiques internationales et à répondre à l'attente des investisseurs. Le Secrétaire général a conclu en félicitant l'ISAR de la manière exemplaire

dont il traitait les questions d'actualité et des questions délicates concernant la publication d'informations par les entreprises.

19. Dans son allocution liminaire, **M. Alexandre Tombini**, Gouverneur adjoint de la Banque centrale du Brésil (services de réglementation et d'organisation des systèmes financiers), a souligné l'importance de la transparence des entreprises et des normes internationales de comptabilité et d'information. La Banque centrale du Brésil avait joué un rôle central dans la définition de la politique économique en réglementant et en surveillant le système financier et en édictant des normes de comptabilité et de révision comptable. Elle était chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements et d'en évaluer l'efficacité, d'assurer la transparence et la responsabilité vis-à-vis du public.

20. M. Tombini a indiqué que l'Amérique latine enregistrait une croissance vigoureuse depuis quelques années, accompagnée par des réformes macroéconomiques et microéconomiques qui avaient stabilisé l'économie du Brésil et ramené à un minimum record la perception des risques qu'elle pouvait présenter. Le système financier brésilien, qui bénéficiait de la participation d'institutions étrangères et d'une forte capitalisation ainsi que d'une réglementation et d'une surveillance rigoureuses, avait résisté à un certain nombre de chocs dans les années 90 et les premières années 2000. Il y était parvenu grâce au renforcement de la réglementation et de la surveillance, qui visaient à atténuer le risque systémique et à renforcer la discipline du marché tout en réduisant les risques de conflits d'intérêts. Ces mesures étaient dictées au premier chef par le souci de préserver les droits des déposants et de définir clairement les principes de la gouvernance d'entreprise.

21. Les progrès de la gestion macroéconomique et microéconomique exigeaient de la part du marché une certaine discipline, laquelle ne pouvait s'exercer que si des conditions essentielles étaient remplies, notamment la transparence dans la gouvernance d'entreprise. Les entreprises avaient tout à gagner à divulguer en temps utile une information complète, exacte et pertinente sur leur situation financière, sur leurs résultats et sur la maîtrise des risques. La divulgation d'informations bien conçues permettait à tous les acteurs du marché de prendre des décisions économiques rationnelles. Des données publiées en temps opportun pouvaient aussi atténuer les perturbations du marché en informant mieux les intervenants afin d'éviter chez eux des réactions excessives.

22. Un moyen important de susciter une information fiable et utile dans toutes les économies résidait dans l'adoption par les entreprises de règles rigoureuses de publication financière fondées sur des normes internationales de comptabilité cohérentes, complètes, et reposant sur des principes clairs. Avec l'apparition des courants d'investissements transnationaux et des sociétés multinationales, les normes internationales de publication étaient devenues une nécessité.

23. En conclusion, M. Tombini a souligné que la publication d'informations utiles par les entreprises était indispensable pour attirer et protéger les investisseurs, étant donné notamment qu'elle avait une relation étroite avec la bonne gouvernance et le sens des responsabilités. Pour lui, des normes performantes étaient un des éléments clefs de l'affectation et de l'usage rationnels des ressources économiques lorsqu'elles étaient peu abondantes. Avec la mondialisation croissante de l'économie et l'interdépendance croissante entre ses différents éléments, une information financière comparable était un critère déterminant dans la prise de décisions financières des investisseurs.

24. **M. Aziz Dieye** (Sénégal), Président sortant de la vingt-deuxième session de l'ISAR, a remercié le secrétariat de la CNUCED du concours qu'il lui avait apporté dans l'exercice de ses fonctions. Il a évoqué son rapport à la dixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, rapport qui avait été bien accueilli par la Commission. M. Dieye a rendu compte au Groupe de travail des résultats d'une réunion de membres de la profession comptable en Afrique. Avec l'aide de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Fédération internationale des experts-comptables et de la CNUCED, les organisations comptables africaines s'étaient réunies à Nairobi à la fin de septembre 2006. Regroupant quelque 250 délégués de 40 pays, la réunion avait abouti à l'adoption d'une résolution préconisant la création d'une fédération panafricaine des instituts d'experts-comptables, qui reconnaissait le rôle de la profession comptable dans le développement économique du continent.

Chapitre III

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS INFORMELLES ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

Examen des questions relatives à l'application pratique des IFRS

25. En ouvrant le débat sur ce point de l'ordre du jour, un fonctionnaire du secrétariat de la CNUCED a donné aux participants une information générale sur le mandat de la CNUCED concernant le sujet à l'étude et il a porté à leur attention la note thématique intitulée «Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière» (TD/B/COM.2/ISAR/33) et ses additifs (TD/B/COM.2/ISAR/33/Add.1 à 5), qui présentait des études de cas sur l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, la Jamaïque et le Kenya. L'examen de ce point de l'ordre du jour serait confié à trois groupes de travail.
26. Le premier groupe de travail s'est occupé des questions générales ayant trait à l'application des IFRS et il a présenté les perspectives des organisations internationales et des instances régionales de réglementation. Dans leurs exposés, les participants ont abordé les progrès réalisés dans la mise en œuvre des IFRS depuis 2005, la validité des normes en vigueur et de leur interprétation, les progrès réalisés en matière de convergence avec les IFRS et les avantages concrets de la mise en œuvre de celles-ci. Un participant qui a présenté les perspectives de la profession comptable a indiqué que les grandes entreprises transnationales ayant leur siège dans les pays développés avaient moins de difficultés à manier les IFRS que les petites entreprises. Il a évoqué la meilleure transparence apportée par les IFRS dans l'information financière. Il a souligné l'importance d'une meilleure transparence et d'une meilleure information financière dans le secteur public, étant donné sa participation non négligeable aux marchés de capitaux. Il a souligné aussi la nécessité d'améliorer la comptabilité et l'information financière dans les organismes publics et les entreprises d'État.
27. L'intervenant suivant a rendu compte de l'expérience que possédait son organisation en matière d'évaluation du respect des normes et des codes internationaux dans le domaine de la comptabilité et de la révision comptable. Il a souligné l'importance de normes performantes dans ce domaine pour la stabilité de l'économie et pour l'expansion du secteur privé, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la croissance. Il a fait valoir que les normes comptables faisaient partie de l'infrastructure de l'information financière. Le bon fonctionnement de cette infrastructure exigeait le renforcement de tous ses éléments constitutifs: normes comptables, cadre juridique, surveillance et moyens de faire appliquer les normes, enseignement et formation professionnelle, déontologie et normes de vérification des comptes. Il a évoqué divers obstacles qui s'opposaient à une bonne mise en œuvre des IFRS et souligné l'importance d'une coordination entre les différents régimes de réglementation d'un pays pour le succès du processus de mise en œuvre.
28. Les deux intervenants suivants ont évoqué l'actualité à l'International Accounting Standards Committee Foundation, au Conseil international des normes comptables (IASB) et à son Conseil consultatif sur les normes (SAC). La «période d'attente», c'est-à-dire le laps de temps dans lequel aucune IFRS ou modification majeure émanant de l'IASB n'aurait à être mise en œuvre, avait été prorogée jusqu'à 2009. Cette prorogation devait donner aux auteurs des rapports comptables le temps de surmonter les difficultés initiales de mise en œuvre. Les deux

intervenants ont indiqué les différents moyens par lesquels les auteurs et utilisateurs des rapports et les autres parties intéressées pouvaient communiquer leur avis à l'IASB et au SAC.

29. Le dernier intervenant s'est exprimé sur la mise en œuvre des IFRS dans l'Union européenne. Il a relevé l'importance des normes comptables dans le plan d'action de l'Union pour les services financiers et précisé que la politique générale dans ce domaine avait été élaborée dans l'optique d'une coopération internationale. Les instances chargées de la réglementation du commerce des valeurs mobilières jouaient un rôle important dans l'application cohérente des IFRS, et il a cité à cet égard la contribution positive du Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CESR). L'intervenant a évoqué la création récente d'une table ronde informelle sur l'application uniforme des IFRS dans l'Union européenne. La table ronde, qui groupait toutes les parties intéressées, avait pour objet d'étudier les problèmes comptables épineux que posait l'application concrète des IFRS dans les États membres de l'Union et d'indiquer au Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) ceux qui étaient considérés comme intéressant l'ensemble de l'Union.

30. Les intervenants ont réaffirmé l'importance de normes performantes d'information pour la cohérence et le bon fonctionnement de l'infrastructure financière et pour mobiliser les ressources nécessaires au développement économique. Ils ont signalé que différents responsables faisaient valoir que leurs états financiers étaient conformes aux IFRS telles qu'elles étaient adaptées dans leur juridiction nationale. Ces affirmations étaient une source de confusion, car il n'était pas possible aux utilisateurs de déterminer l'étendue réelle de la différence entre les IFRS dans leur version adaptée à une juridiction donnée et les IFRS dans la version originale émanant de l'IASB. Les intervenants ont exprimé la crainte que si pareille tendance devait persister, l'utilisation d'une série unique de normes comptables pour toutes les juridictions n'apporte guère d'avantages.

31. Au cours du débat, les participants ont soulevé un certain nombre de questions concernant la convergence dans le domaine de la formation et des qualifications professionnelles des comptables, l'utilité d'une série complète d'IFRS pour les PME, et les décisions prises par l'IASB concernant le choix des normes à réviser. Les membres du groupe ont répondu qu'en matière de formation et de qualification professionnelle le programme type de formation de l'ISAR adopté en 1999 et révisé en 2003 visait précisément à faciliter la convergence. Les questions de reconnaissance mutuelle devaient être traitées sur le plan bilatéral entre les organismes membres de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), et il restait des progrès à faire dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce concernant le commerce des services comptables. Le représentant de l'IASB a indiqué que les parties intéressées pouvaient communiquer au Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) certaines questions n'exigeant pas de modification majeure des IFRS et que l'IFRIC répondrait s'il y avait lieu en donnant une interprétation.

32. Le deuxième groupe de travail a examiné les monographies sur l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, la Jamaïque et le Kenya. Le participant qui a présenté l'étude sur le Brésil a donné un aperçu de la situation économique du pays et il a fait l'historique de ses normes d'information financière. Il a évoqué une décision récente de la Banque centrale qui exigeait de tous les établissements financiers placés sous son contrôle l'application des IFRS d'ici à 2010 et la création d'un comité des procédures comptables (CPC), qui constituaient des initiatives nouvelles importantes allant dans le sens de la convergence avec les IFRS. Le système législatif

du Brésil exigeait des délibérations approfondies, et la promulgation de lois était nécessaire avant la réalisation de réformes dans le système d'information financière. La nécessité de mieux coordonner les activités de différentes instances brésiliennes de réglementation, l'éducation et la formation professionnelle et la nécessité d'améliorer l'accès aux textes sur les IFRS en langue portugaise étaient des domaines où un complément de travaux s'imposait. Un autre intervenant a donné des précisions sur les objectifs et l'organisation du CPC.

33. Dans la présentation de la monographie sur l'Allemagne, une participante a évoqué l'évolution historique qui avait abouti à l'instauration de normes internationales de comptabilité dans son pays, avant beaucoup d'autres pays européens, et elle a retracé le rôle utile des instances législatives dans la mise en œuvre des IFRS. L'intervenante a donné des précisions sur la coexistence des IFRS et des Principes comptables généralement reconnus (GAAP) allemands, à la suite de la mise en œuvre plus étendue des premières. Elle a fait ressortir quelques problèmes techniques courants, comme la classification des actifs et des passifs, qui se posaient dans la mise en œuvre des IFRS.

34. L'intervenant suivant a présenté la monographie sur l'Inde. Il a mis en lumière le rôle de normalisation de l'Institut indien des comptables agréés (ICAI) et l'assistance juridique fournie à l'Institut dans sa mission. La formulation des normes comptables en Inde s'appuyait sur les IFRS et l'intervenant a insisté sur différents problèmes techniques qui surgissaient dans la phase de mise en œuvre. Pour conclure, il a indiqué que la mise en œuvre de certaines prescriptions visées dans les IFRS devait se faire progressivement, que dans certains cas on aurait besoin de conseils et de directives, et qu'il était nécessaire d'assurer le renforcement des capacités avant de rechercher la convergence avec les IFRS.

35. Cette intervention a été suivie par un exposé sur la monographie relative à la Jamaïque. L'intervenant a indiqué dans les grandes lignes les facteurs qui avaient poussé le pays à adopter les IFRS en 2002. Il a évoqué le rôle de l'Institut jamaïcain des comptables agréés dans le passage aux IFRS, et il a reconnu que le pays se heurtait au début du processus de mise en œuvre à une difficulté qui tenait au petit nombre de personnes possédant une connaissance suffisante des IFRS. Il a signalé des facteurs déterminants de succès dans cette mise en œuvre: planification minutieuse, enseignement public bien développé, attribution de ressources suffisantes, soutien juridique et réglementaire, et soutien institutionnel appuyé sur de solides systèmes de gestion. En réponse aux questions des participants, il a donné des précisions sur les activités de renforcement des capacités humaines entreprises par l'Institut jamaïcain des comptables agréés. Il a aussi donné des précisions sur la définition de la PME dans l'environnement commercial de la Jamaïque.

36. La dernière intervention concernait la monographie sur le Kenya. L'intervenante a brossé un tableau de la mise en œuvre des IFRS dans son pays, à la suite de la décision prise par le Kenya d'adopter les normes internationales de comptabilité en 1999. Elle a donné des précisions sur différents mécanismes utilisés par l'Institut kenyan des experts-comptables agréés (ICAPK) pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des IFRS. On avait notamment créé un service d'assistance à l'ICAPK et fourni à ses membres un recueil d'IFRS sous forme de volume relié moyennant un prix spécial négocié par la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) avec la Fondation de l'IASC. En réponse aux questions des participants concernant l'utilité du service d'assistance, l'intervenante a indiqué que le service avait été sollicité plus largement et plus souvent dans la période qui avait

suivi immédiatement l'adoption des IFRS. Dans les années récentes, de petits cabinets d'experts-comptables avaient souvent fait appel à lui.

37. Le Président a ouvert le débat général sur les principales conclusions des études de cas. Un participant a fait observer qu'étant donné la présence non négligeable des instances publiques sur les marchés financiers, il importait de promouvoir dans ce secteur de bonnes pratiques de comptabilité et d'information financière. Il a souligné l'importance des experts-comptables dans la mise en œuvre des IFRS et indiqué que le secrétariat de la CNUCED pouvait faire des études dans ce domaine à soumettre à l'ISAR. Par ailleurs, il a relevé que certains des pays visés dans les études de cas n'avaient pas annoncé de calendrier bien défini pour se conformer intégralement aux IFRS et il a fait valoir que, faute d'établir un calendrier précis, il ne serait pas possible de profiter pleinement des avantages d'un critère commun unique pour l'information financière. Un autre participant a demandé si le rapport de la Banque mondiale sur l'observation des normes et des codes (RONC) devait être fondé sur les IFRS. Le représentant de la Banque a répondu que si dans certains rapports les normes nationales de comptabilité et d'information étaient évaluées sous l'angle de leur comparabilité avec les IFRS, cela ne voulait pas dire pour autant que ces dernières devaient être appliquées par toutes les entités d'une même juridiction. Le Président a signalé que la nécessité d'une définition claire du champ d'application des IFRS était une des principales conclusions des monographies.

38. À l'ouverture du troisième débat en groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a fait un exposé général sur les objectifs et l'état d'avancement des travaux de l'ISAR relatifs à l'élaboration de directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises (SMEGAs) concernant les PME des niveaux 2 et 3, travaux qui avaient débuté en juillet 2000 et avaient débouché sur la publication de deux documents en 2003. Le premier intervenant a évoqué le projet de l'IASB concernant les normes comptables à l'intention des PME. Il a décrit la démarche suivie pour élaborer une IFRS dans ce sens, notamment la définition des PME, la reconnaissance et la simplification des méthodes de reconnaissance et de mesure, le retour à la série complète d'IFRS, et l'état d'avancement du projet à l'IASB. Une version préliminaire d'un projet-sondage de norme PME était disponible sur le site Web de l'IASB et la version finale était attendue pour la fin de 2006; le texte serait disponible aussi en français et en espagnol. Répondant aux questions des participants, l'intervenant a indiqué que les pays qui souhaitaient traduire le projet de norme dans d'autres langues avaient toute latitude pour le faire. Par ailleurs, il appartenait à chaque juridiction de décider des entités qui seraient tenues d'appliquer la norme IASB et celui-ci n'avait pas l'intention d'émettre une autre norme pour les microentités.

39. L'intervenant suivant a rendu compte de l'expérience acquise par son pays dans la mise en œuvre des IFRS et de la démarche suivie pour répondre aux besoins des PME. Auparavant, l'application des IFRS «approuvées» était exigée de toutes les entreprises, y compris les PME. Depuis quelque temps, le pays avait adopté un système d'information financière à trois degrés, analogue à la démarche suivie par l'ISAR dans l'élaboration des SMEGA. L'intervenant a décrit les seuils applicables pour le classement des entités selon les trois degrés.

40. Un autre membre du groupe de travail, représentant d'une fédération régionale de comptables et de vérificateurs comptables de PME, a souligné l'importance des PME dans sa région et il a fait part de l'expérience concrète qu'il avait de la manière de répondre aux besoins d'information financière de ces entreprises. Dans la réponse donnée aux besoins des entreprises,

il fallait mettre l'accent sur les besoins des utilisateurs. Les questions soulevées à propos des PME des pays en développement au cours de précédents débats de la session en cours étaient valables aussi pour les pays développés. Par ailleurs, certains aspects de la vérification comptable méritaient peut-être une réflexion particulière dans l'optique des PME ou des petits et moyens cabinets d'experts-comptables.

41. L'intervenant suivant a exposé les vues du comité de son organisation concernant les petits et moyens cabinets d'experts-comptables et il a présenté son évaluation de la version préliminaire du projet-sondage de norme PME de l'IASB. Le comité était satisfait de la haute priorité accordée au projet, de l'étendue des consultations et de la participation des parties intéressées, de la longueur du délai qui serait accordé pour réagir au projet de texte, et de la décision de l'IASB de procéder à des essais sur le terrain. Il se félicitait aussi de la définition générale de la responsabilité imputable aux entreprises qui n'avaient pas de comptes à rendre au public, du caractère autonome de la norme proposée, et de l'accent mis sur le coût historique comme base de mesure. En revanche, il a signalé plusieurs sujets de préoccupation: insuffisance de l'analyse de l'IASB concernant les besoins spécifiques des utilisateurs des états financiers des PME; caractère contraignant de la norme PME étant donné que de nombreuses PME n'étaient pas assujetties à l'obligation de vérification des comptes; et étendue des prescriptions concernant la mesure de la juste valeur qui demeuraient dans le projet-sondage préliminaire. L'intervenant a évoqué aussi les besoins de publication d'information financière des microentités et exprimé l'intention de son organisation de coopérer avec l'ISAR et la CNUCED dans ce domaine.

42. L'intervenant suivant a relevé que la nécessité de tenir compte des besoins particuliers des PME en matière de comptabilité et d'information financière était largement admise. Il a donné des exemples de pays qui avaient élaboré des principes directeurs à l'intention des PME, notamment en s'inspirant des SMEGA de l'ISAR. Il a engagé vivement les participants à se manifester lorsque le projet de l'IASB concernant les PME serait publié à la fin de l'année, en les invitant à tenir compte des facteurs suivants: tous les utilisateurs d'information financière pouvaient ne pas avoir les mêmes besoins; nécessité de tenir compte de considérations de coûts-avantages et des préoccupations des auteurs de rapports financiers; d'envisager l'opportunité de simplifier les prescriptions en matière de reconnaissance et de mesure; et d'évaluer s'il fallait prévoir des directives à l'intention des PME concernant un troisième niveau d'information financière.

43. Le dernier intervenant du troisième groupe de travail a fait part de l'expérience de sa région sur la manière de traiter les besoins des PME en matière de comptabilité et d'information financière. Dans la région, la profession comptable suivait de près les travaux de l'IASB concernant le projet relatif à la comptabilité des PME. La profession estimait qu'on avait encore besoin de donner des directives et des conseils à un troisième niveau de PME, car la norme de l'IASB ne répondait guère à ce besoin. C'est pourquoi la profession avait élaboré ce genre de directive. Contrairement à la SMEGA du niveau 3 élaborée par l'ISAR, la directive émise par les comptables de la région exigeait la présentation d'un état des flux de trésorerie. L'intervenant a exprimé la crainte que la version préliminaire du projet-sondage de norme PME de l'IASB ne soit trop complexe pour pouvoir être appliquée par les PME de sa région.

44. Au cours des délibérations qui ont suivi les exposés des groupes de travail, les participants ont soulevé plusieurs questions. On a souligné que, lorsqu'il voulait traiter la question de la

publication d'information conforme aux IFRS, un pays devait décider d'abord quelles entreprises seraient tenues d'élaborer un état financier général et si les PME seraient assujetties à cette obligation. De nombreux intervenants ont fait valoir que l'application de la série complète d'IFRS par les PME ne serait pas d'un bon rapport coût-efficacité. On a fait valoir aussi qu'il fallait explorer plus à fond les besoins des utilisateurs concernant les PME. En particulier, certains participants estimaient que les rédacteurs de normes ne tenaient pas assez compte des besoins des employés des PME en tant qu'utilisateurs des états financiers. De l'avis général, la définition des parties intéressées d'une entité et de la nature de l'information financière à fournir n'entraîne pas dans le champ d'examen d'une norme pour les PME. C'est aux responsables de la réglementation qu'il appartenait d'en décider dans leur juridiction respective. Concernant la simplification du libellé de la norme IASB sur les PME, les participants ont été informés qu'un travail dans ce sens était en cours.

Comparabilité des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise

45. Le Président a présenté la question à l'ordre du jour et donné la parole à une spécialiste pour qu'elle traite la question plus en détail. La spécialiste a retracé dans les grandes lignes les travaux de l'ISAR dans ce domaine, exposant brièvement les faits intervenus aux sessions précédentes. Le Groupe d'experts avait examiné des questions relatives aux utilisateurs de l'information sur la responsabilité d'entreprise et à leurs besoins d'information, élaboré des critères de sélection d'une série limitée d'indicateurs, et défini une série limitée d'indicateurs.

46. La spécialiste a ensuite présenté les principaux éléments d'un document de travail intitulé «Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/34). Ce document contenait un projet de méthode pour élaborer les indicateurs choisis et en rendre compte dans les rapports. Le document avait pour objet d'établir un schéma uniforme de mesure et de publication visant à obtenir des données qui soient comparables. Le document exposait en détail la méthode d'élaboration et de publication de chacun des indicateurs de base de la responsabilité d'entreprise. Cette méthode comprenait deux éléments fondamentaux: la description de la manière dont chaque indicateur devait être établi et la définition des termes techniques nécessaires pour normaliser la conception de chaque indicateur. La spécialiste a fait observer que l'ensemble de ces éléments constituait une définition pratique et normalisée de chacun des indicateurs. Elle a souligné qu'on s'était attaché à suivre d'aussi près que possible les normes d'autres organisations, notamment de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, de l'OIT et de l'OCDE ainsi que d'autres organes de l'ONU.

47. La spécialiste a fait état de la poursuite des travaux visant à réviser et affiner les orientations concernant les rapports sur la responsabilité d'entreprise, travaux qui concernaient aussi bien le contenu de la série d'indicateurs de base que les méthodes. Elle a mis en lumière par exemple les travaux de la Réunion 2005 d'experts de la CNUCED sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil; elle a reconnu qu'il était utile d'avoir un indicateur de la contribution d'une entreprise au développement de la technologie, qui pouvait stimuler la productivité et la compétitivité du pays dans lequel l'entreprise travaillait. Elle a reconnu aussi qu'il pouvait y avoir des manières différentes de traiter la question et indiqué que l'on était en train d'en explorer plusieurs. On avait suggéré un indicateur possible dans ce domaine, à savoir les dépenses consacrées

par une entreprise à la recherche-développement. Un autre indicateur possible qui pouvait être affiné davantage consistait dans les achats locaux, qui étaient considérés auparavant par l'ISAR comme un indicateur de la contribution au développement économique. Pour conclure la présentation du document de travail, la spécialiste a réaffirmé qu'il était utile d'axer l'information sur la responsabilité d'entreprise sur les résultats, afin de répondre aux besoins des utilisateurs et des auteurs de rapports.

48. Après l'exposé de la spécialiste, le Président a invité les participants à formuler des questions ou des commentaires sur le document de travail. Plusieurs commentaires ont été faits, de caractère général ou technique. Le travail accompli a été apprécié, en particulier parce qu'il reconnaissait que les auteurs et les utilisateurs de rapports sur la responsabilité d'entreprise avaient de plus en plus besoin d'informations plus concises, plus comparables et axées sur les résultats. On a réaffirmé qu'il importait de tenir compte des besoins des utilisateurs afin d'éviter un excès d'information et qu'il était nécessaire de présenter les indicateurs de résultats dans un cadre d'information plus large, par exemple celui de la réflexion des dirigeants sur la stratégie et la politique générale de l'entreprise. Un certain nombre d'aménagements techniques ont été suggérés pour améliorer encore les méthodes d'élaboration des indicateurs de la responsabilité d'entreprise.

49. À la suite de ces observations initiales, le Président a présenté un groupe d'experts chargés d'examiner le document de travail relatif à l'information sur la responsabilité d'entreprise. Les experts ont abordé la question sous plusieurs angles professionnels ou géographiques. Ils ont approuvé les travaux de l'ISAR, étant donné qu'ils contribuaient à promouvoir la publication par les entreprises d'informations sur des questions non financières qui étaient importantes pour les investisseurs et pour d'autres parties intéressées. Un intervenant a insisté sur le fait que les indicateurs de l'ISAR étaient axés sur les résultats, faisant valoir que l'objectif était en définitive de permettre aux utilisateurs de mieux appréhender le fonctionnement d'une entreprise.

50. Beaucoup d'experts ont fait ressortir le bien-fondé de la démarche de l'ISAR consistant à circonscrire ses travaux à une série limitée d'indicateurs de base. L'un d'entre eux a expliqué que cette démarche ciblée contribuait à améliorer la comparabilité et la pertinence de l'information sur la responsabilité d'entreprise; par ailleurs, un petit nombre d'indicateurs était plus facile à incorporer dans les rapports annuels. Un certain nombre d'experts qui se sont exprimés du point de vue des auteurs de rapports sur la responsabilité d'entreprise ont averti qu'il fallait tenir compte du coût de l'établissement des rapports lorsqu'on envisageait de demander des renseignements additionnels aux entreprises. Un membre du groupe a fait valoir que l'établissement d'un rapport distinct sur la responsabilité d'entreprise pouvait constituer une charge, surtout dans les pays en développement. Il a souscrit à l'opinion de l'ISAR selon laquelle il était à la fois moins contraignant pour les entreprises et plus utile pour les investisseurs et les autres parties intéressées d'incorporer dans le rapport annuel des indicateurs de base. Un membre du groupe, s'exprimant du point de vue de l'investisseur, a ajouté que les travaux de l'ISAR dans ce domaine avaient notamment un avantage: ils pouvaient donner aux entités des pays en développement un moyen pratique de rendre compte de la manière dont s'exerçait leur responsabilité d'entreprise, ce qui pourrait susciter chez les investisseurs la confiance nécessaire pour attirer vers ces pays de nouveaux capitaux.

51. Un membre du groupe a approuvé la démarche de l'ISAR consistant à mettre l'accent sur l'information nationale, au lieu d'une information de synthèse à l'échelle régionale ou mondiale.

Dans son pays, qui était un pays en développement, les STN rendaient compte de leurs activités essentiellement dans des rapports concernant l'ensemble de leurs opérations dans le monde, de sorte qu'il était difficile d'en extraire l'information correspondant aux activités qu'elles menaient dans le pays.

52. Un certain nombre d'experts ont souligné qu'il serait utile d'aligner les travaux de l'ISAR sur ceux d'autres initiatives prises dans le cadre de l'ONU, comme le Pacte mondial et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un représentant du secrétariat du Pacte mondial a fait ressortir l'étroite relation qui existait entre le Pacte et la contribution de l'ISAR à la promotion de l'information sur la responsabilité d'entreprise. Un participant d'un pays en développement a souligné qu'il importait particulièrement de montrer les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté, conformément aux OMD.

53. À propos de l'élaboration des indicateurs, plusieurs experts ont souligné l'importance des principes appliqués pour le choix des indicateurs de l'ISAR. La comparabilité, l'importance relative, la permanence des méthodes, l'exactitude et la fiabilité, étaient parmi les principes jugés nécessaires pour donner de la crédibilité aux rapports et valoriser les entreprises vis-à-vis des autres parties intéressées.

54. Le débat entre les membres du groupe et les autres participants a porté sur l'ensemble des questions susmentionnées. La validation des rapports sur la responsabilité d'entreprise a été évoquée et l'on a posé la question de savoir si cette validation devait être considérée comme un obstacle éventuel à la divulgation d'information par les petites entreprises ou comme un avantage en ce sens qu'elle améliorerait leur crédibilité. Un débat s'est instauré aussi sur la relation entre la responsabilité d'entreprise et la gouvernance d'entreprise. Plusieurs participants ont évoqué la nécessité d'élaborer des rapports à l'échelle nationale afin que l'information puisse être utilisée par les parties intéressées dans tel ou tel pays.

55. Le Président a invité une spécialiste à présenter les conclusions du document intitulé «2006 review of the reporting status of corporate responsibility indicators» (étude de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise, 2006) (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.4). La spécialiste a ébauché les grandes lignes de la méthode suivie dans l'étude, puis elle en a résumé les principales conclusions. Vingt-cinq pour cent au moins des 105 entreprises étudiées fournissaient une information, ne serait-ce que partielle, concernant 12 des 17 indicateurs retenus. La catégorie «contribution au développement économique» faisait l'objet du taux d'information le plus élevé: plus de 75 % des entreprises répondaient au moins partiellement concernant quatre indicateurs sur six (à l'exclusion de l'indicateur sur les achats locaux), et au moins 50 % répondaient pour cinq indicateurs sur six. Le nouvel indicateur test «achats locaux» n'était traité que par quelques entités; une légère majorité d'entreprises de pays à revenu faible ou moyen communiquaient une information sur ce point.

56. La spécialiste a retracé ensuite un certain nombre de tendances récentes de l'information sur la responsabilité d'entreprise, notamment la tendance croissante à la faire figurer dans les rapports annuels, la croissance persistante de la demande de ce genre d'information chez les investisseurs, et la demande permanente de directives et de conseils concernant des indicateurs clairs et concis.

57. À la suite de l'exposé de la spécialiste, le Président a ouvert le débat. Beaucoup des participants ont approuvé l'étude, qui pouvait être un bon outil pour affiner davantage les recommandations de l'ISAR sur la responsabilité d'entreprise. Il a été suggéré de pousser plus loin l'analyse de certaines des conclusions de l'étude, notamment concernant les facteurs qui influencent les différents modes d'établissement des rapports selon les pays et les recommandations ou les outils qui pourraient aider les entreprises dans cette tâche.

Questions diverses

Information sur la gouvernance d'entreprise

58. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et donné la parole à un fonctionnaire du secrétariat de la CNUCED pour exposer les conclusions d'un document intitulé «2006 review of the implementation status of corporate governance disclosures» (étude de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise, 2006) (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.3). Il a expliqué la méthode d'enquête et fait ressortir ses principales conclusions: publication satisfaisante de l'information financière, information assez médiocre sur la vérification des comptes, tendance des sociétés cotées dans les bourses internationales à fournir une meilleure information que les sociétés cotées dans les bourses locales, et tendance des entreprises établies dans les pays à revenu élevé à fournir une meilleure information que leurs homologues établies dans les pays à plus faible revenu. Le représentant du secrétariat a évoqué la nouvelle publication de la CNUCED intitulée «Bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise: lignes directrices», qui avait servi de base à l'étude de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise, 2006.

59. Le Président a présenté un groupe d'experts chargés d'examiner la question de l'information sur la gouvernance d'entreprise. Les experts ont approuvé l'étude de 2006 et soulevé un certain nombre de questions importantes, notamment les suivantes: opportunité d'insister sur l'importance d'une bonne information pour attirer les investissements et accéder aux marchés financiers étrangers; pratiques des sociétés d'État en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise; nécessité d'améliorer la transparence concernant les rémunérations et notamment celles des chefs d'entreprise; importance d'une publication de l'information en temps utile; exemples de mise en œuvre par les pays des règles concernant la gouvernance d'entreprise dans les bourses de valeurs; incidence de différents systèmes juridiques sur les codes de gouvernance d'entreprise.

60. Le groupe d'experts a discuté les difficultés et problèmes posés par l'application des règles relatives à l'information sur la gouvernance d'entreprise. Un débat s'est ouvert sur les meilleurs moyens de faire en sorte que les sociétés se conforment aux règles relatives à cette information, par exemple par le biais des mécanismes du marché, des conditions d'introduction en bourse ou de prescriptions d'ordre réglementaire. Le groupe a relevé un certain nombre de questions soulevées par l'enquête, par exemple le motif pour lequel l'information sur la vérification des comptes était moins fréquente dans les pays à revenu faible ou moyen. Les débats du groupe ont porté aussi sur la gouvernance dans les entreprises du secteur informel. Concernant l'incidence du système juridique sur la publication d'informations, les participants ont évoqué les conflits qui pouvaient surgir lorsqu'une entreprise était confrontée à la fois à des obligations contractuelles qui lui imposaient le secret, et aux exigences des investisseurs et d'autres parties intéressées qui réclamaient de bonnes pratiques dans l'information sur la gouvernance.

Suite donnée aux précédentes sessions de l'ISAR

61. Le secrétariat de la CNUCED a fait une mise au point sur le travail de diffusion mené dans les domaines de la comptabilité environnementale, du programme type de formation de l'ISAR et de la comptabilité des PME. Concernant le Manual for the Preparers and Users of Eco-Efficiency Indicators (Manuel à l'intention des concepteurs et utilisateurs d'indicateurs d'efficacité), le secrétariat a annoncé qu'il avait reçu des concepteurs des échos dénotant la nécessité de mettre le manuel à jour. Il fallait en particulier étudier plus à fond le calcul d'un certain nombre de paramètres de l'utilisation d'énergie et de l'incidence des fluctuations des monnaies sur l'efficacité des entités par rapport aux périodes précédentes. Le secrétariat a indiqué que les principales publications du Groupe d'experts concernant la comptabilité environnementale, le programme type de formation en comptabilité et la comptabilité des PME pouvaient être téléchargées sur le site Web de l'ISAR. Un professeur de la Fucape Business School du Brésil a communiqué aux participants les résultats de la mise en œuvre du programme type révisé de formation de l'ISAR. Dans un environnement commercial qui se mondialisait rapidement, le programme constituait pour son école un outil extrêmement utile pour préparer les comptables aux mutations de l'environnement commercial. Un participant a souligné qu'il importait de publier le programme type de l'ISAR révisé en 2003 sous forme d'un fascicule distinct.

Exposés d'autres organisations

62. Une représentante du secrétariat de la Société financière internationale (SFI) a renseigné les participants sur les activités de la Société visant à étoffer le courant d'investissement vers les entités du secteur privé des pays en développement. Elle a exposé un projet de recherche sur les résultats de la gouvernance environnementale, sociale et commerciale des entreprises des pays en développement dans le cadre des investissements de portefeuille. Les bailleurs de fonds reconnaissent l'importance d'indicateurs non financiers pour évaluer le comportement à long terme des entreprises. Or, on manquait de données sur le bilan environnemental, social et commercial des entreprises des pays en développement. C'est pourquoi la SFI avait lancé un projet de recherche, le «Capturing Value Program», qui visait à développer ce genre de données. À ce sujet, l'intervenante a souligné l'importance des travaux de l'ISAR relatifs à l'information non financière.

63. Un représentant de la *Commission européenne* a exposé les principaux faits nouveaux intervenus dans l'Union européenne en matière de comptabilité et de vérification des comptes. À l'exception du découpage de la norme IAS 39 relative aux règles concernant les opérations de couverture et de la recommandation 10 du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC), qui était en cours d'évaluation en vue d'approbation, toutes les IFRS publiées étaient applicables dans l'Union européenne. Le représentant a rendu compte de l'officialisation des relations de travail de l'Union européenne avec le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, qui s'était achevée en mars 2006. Il a évoqué d'autres faits nouveaux intéressants des questions comme l'évaluation des Principes comptables généralement reconnus de pays tiers du point de vue de leur équivalence avec les IFRS adoptées dans l'Union européenne, les modalités futures de financement de l'IASB, et une directive actualisée sur la révision comptable qui était entrée en vigueur dans l'Union en septembre 2006.

64. Le représentant de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) a évoqué les activités récentes de son organisation touchant la normalisation, la promotion de la qualité des services dispensés par la profession comptable et la coopération internationale. Il a mis en lumière l'état d'avancement de l'action visant à promouvoir l'adoption des Normes internationales d'audit dans le monde et donné des précisions sur les activités de normalisation dans les domaines de la formation des comptables, de l'éthique et de la comptabilité du secteur public. Il a évoqué une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui approuvait la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public par les 48 institutions ou organismes du système des Nations Unies. Il a évoqué d'autres questions: Comité des petits et moyens cabinets d'experts-comptables et Comité des nations en développement de l'IFAC; Réunion pédagogique panafricaine en septembre 2006 à Nairobi (Kenya); deuxième phase des travaux du Conseil consultatif de l'IFAC sur le respect des normes; un outil de recherche Internet à l'intention des comptables d'entreprise – www.ifactnet.com.

65. Le Chef du secrétariat de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) a rendu compte d'un certain nombre d'activités menées par son organisation dans la période écoulée entre les sessions de l'ISAR. L'organisation avait signé un mémorandum d'accord avec l'Association of Accountancy Bodies of West Africa (Association des organismes comptables d'Afrique de l'Ouest). Il a évoqué la Réunion pédagogique panafricaine qui s'était déroulée à Nairobi en septembre 2006 et rendu hommage à la contribution financière de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Au cours de cette réunion, son organisation avait signé un mémorandum d'accord avec l'Association of Auditors General (Association des vérificateurs généraux des comptes) de la région, en vue de promouvoir de bonnes pratiques comptables dans le secteur public. L'ECSAFA allait lancer un projet, financé par la Banque mondiale, concernant des examens de contrôle de qualité des pratiques de révision comptable dans la région. Il a annoncé les changements à venir à la tête de la Fédération.

66. Une représentante de la Fédération des experts-comptables européens (FEE) a fait état de différentes activités menées par la FEE dans les domaines suivants: information financière, révision comptable, gouvernance d'entreprise, développement durable et responsabilité sociale des entreprises. La Fédération était active dans les domaines de la comptabilité publique, de la fiscalité directe et indirecte, des qualifications professionnelles et de la déontologie. À propos des PME, la FEE avait tenu un congrès à Versailles (France), en septembre 2006, portant sur des questions importantes pour les PME de la région.

Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session

67. Au cours des délibérations du Groupe de travail intergouvernemental sur l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session, l'examen des questions pratiques de mise en œuvre des IFRS a été proposé comme principale question à inscrire à l'ordre du jour. Le consensus général était favorable à cette proposition, mais les experts ont eu un échange de vues sur la manière de la traiter. Il a été proposé que les débats portent sur des questions comme les suivantes: éléments que les entreprises devaient divulguer, manière de se conformer aux prescriptions en matière de vérification des comptes dans le cadre de l'infrastructure d'information; nature et qualité de l'infrastructure juridique et du régime réglementaire, y compris des mécanismes de surveillance. Un expert était d'avis que l'on pourrait élaborer pour examen à la vingt-quatrième session des études de cas portant sur des programmes bilatéraux de convergence avec l'IASB, y compris

les stratégies, calendriers et mesures d'application prévus. Certains ont suggéré que l'on pourrait tenir compte dans ces études de facteurs propres à telle ou telle branche d'activité et des difficultés pratiques de mise en œuvre à l'échelon de l'entreprise. On a fait valoir que l'on pourrait tirer parti de synergies avec le programme ROSC de la Banque mondiale et que certains des pays qui avaient fait l'objet d'une évaluation ROSC pourraient faire l'objet aussi d'une étude de cas à réaliser pour la session suivante de l'ISAR.

68. Un consensus général s'est dégagé sur l'opportunité d'examiner dans le cadre de la principale question à l'ordre du jour le problème des besoins de comptabilité et d'information financière des PME. À plusieurs reprises, des experts ont souligné l'importance du secteur des PME pour l'économie des États membres, particulièrement des pays en développement et des pays en transition, et ils ont insisté sur la nécessité de donner à ce secteur des orientations et des conseils appropriés en matière de comptabilité et d'information financière. Quelques experts ont exprimé l'avis que dans une économie donnée les IFRS n'étaient pertinentes que pour un faible pourcentage d'entités. D'autres estimaient que les activités de l'IASB visant à élaborer une norme comptable pour l'ensemble des PME étaient utiles mais que la norme en cours d'élaboration n'avait guère de chances d'être utile aux petites entités, particulièrement aux microentreprises des pays en développement et des pays en transition. Un certain nombre d'experts ont invité l'ISAR à mettre à jour la norme SMEGA du niveau 3. Le Groupe de travail a demandé à la CNUCED de convoquer à nouveau un groupe consultatif sur la comptabilité des PME afin d'actualiser la SMEGA du niveau 3 et de contribuer aux travaux de l'IASB portant sur la norme destinée aux PME. Le secteur privé devait être consulté et associé aux délibérations de ce groupe.

69. Certains experts ont suggéré d'envisager pour le futur ordre du jour de l'ISAR des thèmes comme la comptabilité du secteur public, la mise en œuvre des normes internationales d'audit, la comptabilité des industries extractives et la formation des techniciens comptables.

70. Une délégation a demandé pourquoi l'information sur la responsabilité d'entreprise n'était pas proposée comme deuxième thème principal de l'ordre du jour. Le secrétariat a expliqué que dans le passé le Groupe avait normalement examiné un seul point principal de l'ordre du jour et que, étant donné que les travaux relatifs à l'information sur la responsabilité sociale de l'entreprise étaient en voie d'achèvement, le thème mentionné serait traité au titre des «questions diverses» à la vingt-quatrième session, comme on l'avait fait pour l'information sur la gouvernance d'entreprise à la vingt-troisième session.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

71. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Rudolf Muller (Suisse)
Vice-Présidente/Rapporteur: M^{me} Silvia Marques B Silva (Brésil).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

72. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/COM.2/ISAR/32), qui s'établissait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session.
7. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

73. À sa séance plénière de clôture, le jeudi 12 octobre 2006, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I). Il a décidé en outre que le Président établirait un résumé des discussions informelles (voir le chapitre III).

D. Adoption du rapport

74. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail intergouvernemental a autorisé la Vice-Présidente/Rapporteur à établir, sous la direction du Président, la version finale du rapport après la session.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session.
6. Adoption du rapport.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Afghanistan	Liban
Albanie	Lituanie
Allemagne	Madagascar
Angola	Malte
Autriche	Maroc
Azerbaïdjan	Mexique
Bangladesh	Namibie
Belgique	Nigéria
Bénin	Ouganda
Bosnie-Herzégovine	Pérou
Brésil	Philippines
Bulgarie	Pologne
Burkina Faso	Portugal
Cambodge	République de Corée
Chine	République démocratique du Congo
Chypre	République démocratique populaire lao
Égypte	République populaire démocratique de Corée
Équateur	République tchèque
Espagne	Roumanie
Éthiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Soudan
France	Sri Lanka
Gambie	Suède
Ghana	Suisse
Grèce	Tadjikistan
Haïti	Thaïlande
Hongrie	Timor-Leste
Inde	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Italie	Ukraine
Jordanie	Venezuela (République bolivarienne du)
Kazakhstan	Zimbabwe
Kenya	
Kirghizistan	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/ISAR/INF.9.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
Marché commun de l'Afrique orientale et australe
Commission européenne.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
Commission économique pour l'Afrique
Pacte mondial.
4. L'institution spécialisée et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la session:
Organisation internationale du Travail
Banque mondiale.
5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session:
Catégorie générale
Confédération internationale des syndicats libres.
6. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

Mardi 10 octobre 2006

M. Alexandre Tombini, Gouverneur adjoint de la Banque centrale du Brésil.

Examen de questions relatives à l'application des IFRS

M. Ian Ball, IFAC
M. John Hegarty, Banque mondiale
M. Robert Garnett, IASB
M. Nelson Carvalho, IASB-SAC
M. Remo Croci, Commission européenne
M. Paolo R. Lustosa, Professeur, Université de Brasilia, Brésil
Mme Kati Beiersdorf, Conseil allemand des normes comptables, Allemagne
M. Sunil Talati, ICAI, Inde
M. Dennis Brown, Icaj, Jamaïque
M^{me} Caroline Kigen, Directrice, ICPAK, Kenya.

Mercredi 11 octobre 2006

M. Paul Pacter, Directeur, Normes pour les PME, IASB
M. Federico Diomeda, Président, Fédération européenne des comptables et experts-comptables des PME
M. Paul Thompson, Directeur technique, Comité SMP, IFAC
M. Richard Martin, Directeur, Information financière, ACCA
M. Ndungu Gathinji, ECSAFA
M. Syed Asad Ali Shah, Institute of Chartered Accountants, Pakistan

M^{me} Nancy Kamp-Roelands, Ernst & Young, Pays-Bas
Mme Justine Bentham, KPMG, Royaume-Uni
M. Stephen Hines, EIRIS, Royaume-Uni
Mme Parveen Mahmud, PKS Foundation, Bangladesh
M. Alan Knight, AccountAbility, Royaume-Uni
Mme Ambreen Waheed, Responsible Business Initiative, Pakistan
M. Hani Sarie El Din, Capital Market Authority, Égypte
M. Georg Kell, Pacte mondial des Nations Unies (par liaison vidéo).

Jeudi 12 octobre 2006

Information sur la gouvernance d'entreprise

M^{me} Jennifer Walmsley, Hermes, Royaume-Uni
M. Lin Dairen, China Life Insurance, Chine
M. Ashraf Gamal El-Din, Egyptian Institute of Directors, Égypte
Mme Evelynne Change, NEPAD-APRM, Afrique du Sud
M. André Baladi, Conseil consultatif international de la Bourse Euronext.
